

## **Sécurité sanitaire des aliments**

### **Des décrets bien au-delà des premières annonces !!**

**Loin des discours officiels de la Directrice Générale de la CCRF et du Secrétariat Général de Bercy qui se voulaient rassurants, les décrets parus au JO ce 2 juin 2022 qui portent sur les attributions des ministères actent la mise à disposition de la DGCCRF pour le compte du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et ce, dès leur publication.**

Depuis le 11 mai 2022, date de la communication aux agent-es de la décision prise par le 1<sup>er</sup> Ministre du *transfert des missions de sécurité sanitaire des aliments au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)*, Solidaraires CCRF & SCL a dénoncé une décision brutale, sans préparation et battant en brèche ce qui fonctionnait dans la prise en compte de l'aspect économique de la fraude sanitaire et de protection du consommateur.

Lors de la réunion entre les représentant-es des personnels et la Directrice Générale le 12 mai 2022, cette dernière a tenté de donner des assurances sur les modalités de transfert :

- 60 postes Équivalent Temps Plein (ETP) transférés, sans aucune obligation de suivre les missions pour les agent-es de la DGCCRF, ni mobilité géographique ;
- Une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec des négociations à venir sur le périmètre exact des missions transférées.

Ces mêmes arguments sur une réforme ayant, soi-disant, un impact limité sur l'avenir de la DGCCRF et de ses agent-es ont été repris par la Secrétaire Générale de Bercy, Mme Barbat-Layani et la Directrice Générale de la CCRF, hier après-midi 1<sup>er</sup> juin lors d'une bilatérale avec notre fédération Solidaraires Finances. Le Secrétariat Général et la Directrice Générale ne semblaient visiblement pas au courant des décrets signés le jour même.

Ces décrets sont pour le moins surprenants, voire révélateurs de légèreté ou d'incompétence certaines, du cabinet de Bruno Le Maire dans la gestion d'une administration relevant de son périmètre.

L'article 3, III, du décret n°2022-840 du 1<sup>er</sup> juin 2022 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire prévoit :

***Pour l'exercice de ses attributions dans le domaine de la police unique chargée des contrôles de sécurité alimentaire, il dispose de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.***

Solidaires CCRF et SCL dénonce une nouvelle fois les décisions prises et les conséquences :

- Pour la DGCCRF, qui sert de bouc émissaire après les défaillances répétées (et bien peu dénoncées par le pouvoir politique) de géants de l'industrie agro-alimentaire. L'action de la DGCCRF n'a pourtant pas été mise en cause après ces défaillances : elle a fait ce qu'il fallait avec les moyens dont elle disposait !
- Pour le SCL, réseaux de laboratoires certifiés rattachés à Bercy, qui devrait perdre l'essentiel de ses analyses dans le domaine alimentaire. Un laboratoire pourtant montré

en exemple à chaque crise pour la recherche de non conformités (notamment pour Buitoni et Kinder !) et la mise en place de méthodes d'analyses innovantes (espèce animale pour les « lasagnes de cheval », détection d'oxyde d'éthylène dans les graines de sésame et autres aliments, de Fipronil dans les œufs par exemple)

- Pour le service public, puisque la sécurité des aliments sera désormais coupée de la recherche de fraudes, alors même que tous les scandales alimentaires ont bien montré que leur cause résidait dans la recherche des profits... et constituait également des fraudes économiques !
- Pour les consommateurs et consommatrices, puisque le MASA évoque déjà la mise en place de délégation vers le secteur privé des Plans de Surveillance / Plans de Contrôles. La phase suivante sera l'externalisation des contrôles au stade de la remise directe ; restauration, boucheries, boulangeries, hyper et supermarchés... Les récents scandales sanitaires ayant démontré l'efficacité des autocontrôles !!!

**Solidaires CCRF & SCL appelle l'ensemble des personnels du SCL et de la DGCCRF et les autres organisations syndicales de la DGCCRF à nous rejoindre pour la défense des agent-es de la DGCCRF et contre la casse du service public de protection des consommateurs-trices.**

**Solidaires invite les personnels de la DGCCRF et du SCL à se réunir le plus rapidement possible pour débattre sur les conséquences de cette annonce et sur les suites à adopter.**

**Solidaires appelle à une journée nationale de grève et d'action le 21 juin 2022, date de la réunion du prochain Comité Technique de la DGCCRF. Un premier rassemblement devant les locaux de la Direction Générale en fin de matinée y sera organisé. Une réunion sera demandée avec Bruno Le Maire pour le début d'après-midi.**

**Une fois de plus, la DGCCRF et le SCL ne pourront compter que sur leurs personnels et sur le soutien de l'opinion publique pour défendre la mission de protection des consommateurs et des consommatrices !**

## **RENDEZ-VOUS LE 21 JUIN**



Solidaires Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes  
et Service Commun des Laboratoires  
93 bis rue de Montreuil 75011 Paris – 01.43.56.13.30- 06.66.28.91.92  
[solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr) – [www.solidaires-ccrf-scl.org](http://www.solidaires-ccrf-scl.org)